



FORUM

GÉNÉRATION ÉGALITÉ

VERSION PRÉLIMINAIRE DES ACTIONS

08 Mars 2021

PRÉAMBULE

La COVID-19 a mis à jour des [lacunes critiques en matière d'égalité](#) qui ont laissé pour compte des millions de femmes et de filles - en particulier les plus marginalisées. L'égalité des sexes n'est pas seulement un objectif : elle est essentielle à la survie de la planète, à la réalisation des droits de toutes les filles et de toutes les femmes, et à la construction de nouveaux systèmes économiques et sociaux qui incluent et œuvrent pour toutes et tous.

Dans ce contexte critique pour l'égalité des sexes et en vue de construire un monde post-pandémique plus égalitaire, plus inclusif et plus résistant, une plateforme mondiale, innovante et multipartite a été lancée : les [coalitions d'action de la Génération Égalité](#).

Les coalitions d'action mobilisent les gouvernements, les organisations de femmes, de féministes et de jeunes, les organisations internationales et le secteur privé pour : catalyser l'action collective ; susciter des conversations mondiales et locales entre les générations ; accroître les investissements publics et privés ; et obtenir des résultats concrets qui puissent changer la donne pour les filles et les femmes toutes générations confondues.

Les coalitions d'action de la Génération Égalité représentent, tant par leur approche que par leur niveau d'ambition, une occasion unique d'accélérer les progrès, d'accroître les investissements dans l'égalité des sexes et d'apporter des changements concrets.

Six thèmes spécifiques sont abordés par les coalitions d'action : i) la violence fondée sur le genre ; ii) la justice et les droits économiques ; iii) la liberté à disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) ; iv) l'action féministe pour la justice climatique ; v) la technologie et l'innovation pour l'égalité des sexes ; vi) les mouvements et le leadership féministes.

Chaque coalition d'action est menée par [un groupe de partenaires ou de Champion.ne.s](#) qui travaillent ensemble à la co-conception de Plans d'Action qui matérialiseront de façon concrète les changements nécessaires pour accélérer l'atteinte des résultats de la décennie d'action des Nations unies.

Ce document comprend la version préliminaire des Actions élaborées dans le cadre d'un processus de co-création dynamique et itératif entre les Champion.ne.s des coalitions d'action. Ce premier aperçu des Actions vise à faciliter la transparence et encouragera d'autres parties prenantes à se joindre à cet effort. Les Actions présentées dans ce document seront amenées à évoluer à mesure que les Champion.ne.s des coalitions d'action élaboreront leurs Plans d'Action thématiques détaillés, comprenant des actions, des objectifs, des engagements possibles et un cadre de responsabilité sur cinq ans.

Le Forum Génération Égalité débutera à [Mexico](#) du 29 au 31 mars 2021 où sera présenté dans sa version préliminaire le Programme Mondial d'Accélération de l'égalité des sexes, comprenant les six Plans d'Action des coalitions. Des engagements ambitieux seront présentés lors du Forum Génération Égalité qui se tiendra à Paris, en France, en juin 2021.

Au fur et à mesure de la finalisation des Plans d'Action, d'autres parties prenantes rejoindront les coalitions d'action en tant que [porteuses et porteurs d'engagement](#) et seront invitées à s'engager pour la réalisation de l'ambition transformative des coalitions et un impact concret sur la vie de toutes les femmes et les filles.



Violence fondée sur le genre --VERSION PRÉLIMINAIRE

Créer un environnement politique, juridique et de ressources favorable à l'élimination de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité

Action 1 : **Un plus grand nombre d'États et d'acteurs régionaux ratifient les conventions internationales et régionales et les institutions des secteurs public et privé renforcent, mettent en œuvre et financent des lois, des politiques et des plans d'action fondés sur des données probantes pour mettre fin à la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité.** Ce faisant, 550 millions de femmes et de filles supplémentaires vivront dans des pays dotés de lois et de politiques interdisant toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles d'ici 2026 (Contribue aux indicateurs d'ODD 5.1, 5.2, 5.3, 16.1, 16.2, 16.3)¹.

Adapter et accroître les programmes de prévention de la violence fondée sur le genre et basés sur des données probantes afin d'éliminer la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité

Action 2 : **Accroître la mise en œuvre et le financement de stratégies de prévention fondées sur des données probantes par les institutions des secteurs public et privé et les organisations de défense des droits des femmes afin de faire baisser la prévalence de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes dans toute leur diversité, y compris dans les contextes humanitaires.** Ce faisant, augmenter de 50 % le nombre de pays qui incluent une ou plusieurs stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre contre les femmes et les filles fondées sur des données probantes dans leurs politiques nationales d'ici 2026. (Contribue aux indicateurs d'ODD 5.1, 5.2, 5.3, 16.1)².

Accroître les services complets, accessibles et de qualité pour les survivantes de la violence contre les femmes et les filles dans toute leur diversité

Action 3 : **Accroître la mise en œuvre et le financement de services coordonnés, complets, de qualité, accessibles et abordables, centrés sur les survivantes de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, y compris dans les contextes humanitaires.** Ce faisant, davantage de femmes et de filles vivront dans des pays dotés de plans d'action multisectoriels sur la violence fondée sur le genre, qui prévoient la fourniture de services de police, de justice, de santé et du secteur social d'ici 2026. (Contribue aux indicateurs d'ODD 5.1, 5.2, 16.3, 16.a, 16.b)³.

Les organisations autonomes dirigées par des adolescentes et de défense des droits des femmes sont habilitées et autonomisées pour exercer leur expertise dans la lutte contre la violence fondée sur le genre à l'égard femmes et des filles dans toute leur diversité

Action 4 : **Renforcer le soutien et accroître la redevabilité et la qualité, le financement flexible des États, du secteur privé, des fondations et d'autres donateurs aux organisations autonomes dirigées par des adolescentes et de défense des droits des femmes travaillant à mettre fin à la violence fondée sur le genre à l'égard femmes et des filles dans toute leur diversité.** Ce faisant, améliorer et augmenter progressivement de 50 % le financement international des organisations, militants et mouvements de défense des droits des femmes, y compris ceux qui s'efforcent de lutter contre la violence fondée sur le genre à l'égard femmes et des filles dans toute leur diversité d'ici 2026. (Contribue aux indicateurs d'ODD 5.1, 5.2, 5.3, 16.1, 16.a)⁴.





Justice et Droits économiques -- VERSION PRÉLIMINAIRE

Accroître l'autonomisation économique des femmes en transformant l'économie des soins

Action 1 : **D'ici 2026, augmenter le nombre de pays disposant d'un ensemble complet de mesures – incluant des investissements dans des services de soins publics et privés de qualité, des réformes législatives et politiques et la création de 80 millions d'emplois dignes dans le secteur des soins - pour reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré, récompenser le travail de soins rémunéré et garantir les droits du travail des soignants et leur représentation accrue** (Contribue à l'ODD 5 et à l'indicateur d'ODD 5.4.1)⁵.

Développer des emplois dignes dans l'économie formelle et informelle

Action 2 : **Créer un environnement juridique et politique favorable et faire participer les femmes au développement d'emplois dignes dans les secteurs formel et informel pour réduire le nombre de femmes qui vivent sous le seuil de pauvreté d'ici 2026** (Contribue aux ODD 1 et 8 et à l'indicateur d'ODD 1.1.1 et 8.5.1)⁶.

Accroître l'accès et le contrôle des femmes des sources de production

Action 3 : **Accroître l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources productives en augmentant les produits et services financiers sensibles au genre, l'accès et le contrôle des terres, et le nombre d'entreprises détenues par des femmes d'ici 2026.** (Contribue aux ODD 1 et 8 et à l'indicateur d'ODD 1.4.1, 8.3.1 et 8.10.1)⁷.

Développer des réformes économiques nationales et des mesures de redressement sensibles au genre

Action 4 : **Concevoir et mettre en œuvre des plans macro-économiques, des réformes budgétaires et des plans de relance tenant compte de la dimension de genre afin que 85 millions de femmes et de filles supplémentaires soient soutenues par des filets de protection sociale de qualité d'ici 2026.** (Contribue à l'ODD 5 et à l'indicateur d'ODD 5.c.1)⁸.



Allemagne



Mexique



Afrique du Sud



Espagne



Suède





Liberté à disposer de son corps Santé et Droits Sexuels et Reproductifs -- VERSION PRÉLIMINAIRE

Développer l'éducation sexuelle holistique

Action 1 : **Développer l'éducation sexuelle holistique à l'école et hors de l'école pour atteindre 50 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes supplémentaires d'ici 2026.** (Contribue aux ODDs 3.3.1, 3.7.2, 4.7)⁹.

Accroître la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité de services complets d'avortement et de contraception

Action 2 : **Dans un cadre global de SDR, améliorer la qualité et l'accès aux services de contraception pour 50 millions d'adolescentes et de femmes supplémentaires ; soutenir la suppression des politiques restrictives et des obstacles juridiques, en veillant à ce que 50 millions d'adolescentes et de femmes supplémentaires vivent dans des pays où les juridictions permettent d'avoir accès à un avortement sûr et légal d'ici 2026.** (Contribue aux ODDs 3.1.1, 3.7.1, 3.7.2, 5.6)¹⁰.

Augmenter l'accès au processus décisionnel de la SDR et l'autonomie à disposer de son corps

Action 3 : **Grâce à l'évolution des normes en matière de genre et à une meilleure connaissance de leurs droits, 260 millions de filles, d'adolescents et de femmes supplémentaires, dans toute leur diversité, seront en mesure de prendre des décisions autonomes concernant leur corps, leur sexualité et leur reproduction d'ici 2026 ; promulguer des changements juridiques et politiques pour protéger et promouvoir l'autonomie corporelle et la SDR dans au moins 20 pays d'ici 2026.** (Contribue aux ODDs 5.3 et 5.6)¹¹.



Argentine



Burkina Faso



Danemark



GLOBAL FINANCING FACILITY
WORLD BANK GROUP



INTERNATIONAL WOMEN'S HEALTH COALITION



IPPF



youth coalition



CHILDREN'S INVESTMENT FUND FOUNDATION



France



Maldives du Nord



UNFPA



UN WOMEN



arrow



Partner logo



ECMA



Clue



Action féministe pour le climat et la justice -- VERSION PRÉLIMINAIRE

Accroître l'accès direct au financement des solutions qui répondent à la fois aux problèmes d'égalité des sexes et de changement climatique, en particulier pour les femmes et les filles à l'échelle locale

Action 1 : **D'ici 2026, augmenter le pourcentage des flux financiers mondiaux pour le climat, publics et privés, consacrés et investis dans des solutions climatiques sensibles au genre, en particulier au niveau local et rural, notamment par une augmentation à 65 % de la proportion des financements bilatéraux et multilatéraux consacrés au climat et ciblés sur le genre.** (Contribue aux ODDs 17.2.1 et aux indicateurs d'ODD 12.c.1 et 12.6.1)¹².

Permettre aux femmes et filles de mener une transition juste vers une économie verte

Action 2 : **Accroître la proportion de femmes et de filles aux postes de décision et de direction dans l'ensemble de la gouvernance environnementale et dans les secteurs pertinents pour la transition vers une économie verte inclusive, circulaire et régénératrice d'ici 2026.** (Contribue aux GE 33.34.35)¹³.

Renforcer la résilience des femmes et des filles face aux impacts climatiques, aux risques de catastrophes, aux pertes et aux dommages, notamment par le biais des droits fonciers et de la sécurité d'occupation

Action 3 : **Renforcer et exploiter la capacité de million de femmes et de filles supplémentaires, dans toute leur diversité, à être résilientes aux risques climatiques et aux catastrophes, à atténuer le changement climatique et à remédier aux pertes et aux dommages, notamment par des modèles coopératifs communautaires et la sécurité des droits fonciers et de la propriété.** (Contribue aux ODDs 17.7.1 et aux indicateurs d'ODD 12.8.1)¹⁴.

Augmenter la collecte et l'utilisation des données sur le lien entre environnement et genre

Action 4 : **D'ici 2026, 19 pays font preuve d'une utilisation accrue des statistiques sexospécifiques sur l'environnement à des fins politiques en créant un environnement favorable et en augmentant la production de statistiques sexospécifiques sur l'environnement.** (Contribue à l'ODD 17.18)¹⁵.





Technologie et innovation pour l'égalité des sexes -- -- VERSION PRÉLIMINAIRE

Réduire l'écart d'accès au numérique et de compétences numériques entre les hommes et les femmes

Action 1 : **D'ici 2026, réduire de moitié la fracture numérique entre hommes et femmes à travers toutes les générations en augmentant l'accès significatif aux technologies numériques et aux compétences numériques universelles.** (Contribue aux ODDs 4.4, 5.b.1 et 17.8.1)¹⁶.

Investir dans les technologies et l'innovation féministes

Action 2 : **D'ici 2026, augmenter de 50 % les investissements dans les technologies et l'innovation féministes afin de soutenir le leadership des femmes en tant qu'innovatrices et de mieux répondre aux besoins les plus urgents des femmes et des filles.** (Contribue aux ODDs 5.5 et 9.5)¹⁷.

Construire des écosystèmes d'innovation inclusifs, transformatifs et responsables

Action 3 : **D'ici 2026, doubler la proportion des femmes qui travaillent dans la technologie et l'innovation en mettant en place des nouveaux réseaux et points de référence pour transformer l'innovation dans les écosystèmes.** (Contribue aux ODDs 17.6, 5.5 et 9.b)¹⁸.

Prévenir et mettre fin à la discrimination et aux violences basées sur le genre en ligne et aidées par la technologie

Action 4 : **D'ici 2026, une majorité de pays et des entreprises de technologie ont accru leur redevabilité en mettant en œuvre des politiques et des solutions contre les violences et discriminations liées au genre en ligne et favorisées par l'usage des technologies.** (Contribue aux ODDs 10.3 et 16.b)¹⁹.





Mouvements féministes et Leadership -- VERSION PRÉLIMINAIRE

Financement et soutien aux organisations et fonds féministes et dirigés par des femmes, aux militantes et aux mouvements féministes

Action 1 : **D'ici 2026, doubler le taux de croissance annuel mondial des financements de tous secteurs engagés au profit des organisations et fonds féministes et dirigés par des femmes, les groupes, les militantes, et les mouvements féministes dans leur diversité²⁰.**

Créer, développer et protéger des espaces civiques pour l'action et l'organisation féministes

Action 2 : **Promouvoir, développer, et protéger des espaces civiques dans tous les domaines, y compris en ligne, et éliminer les barrières aux actions, organisations et mobilisations féministes dans toute leur diversité²¹.**

Faire progresser la parité hommes-femmes dans la prise de décision et le leadership

Action 3 : **D'ici 2026, accroître la participation significative, le leadership et le pouvoir de décision des femmes et des filles dans toute leur diversité. (1) Faire progresser la parité entre les sexes dans tous les aspects de la vie publique, y compris dans le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les institutions politiques et gouvernementales, y compris les postes de direction et de législation (2) Promouvoir et développer des lois et des politiques féministes et inclusives²².**

Renforcer les mouvements et organisations dirigés par des adolescentes, des jeunes et œuvrant pour les jeunes

Action 4 : **Dédier des ressources financières et techniques ou autres spécifiques et flexibles en faveur des mouvements et organisations de filles adolescentes et de jeunes leaders féministes et leurs mouvements afin de les renforcer et de créer un espace inclusif pour leur participation significative aux processus de prise de décision²³.**



Canada



Pays-Bas



UCLG



WPL



Woman Enabled International



Asamblea Nacional Política de Mujeres Indígenas



IWDA



GUCCI



Mexico



UNITED NATIONS HUMAN RIGHTS



UN WOMEN



EUROCENTRALASIAN LESBIAN COMMUNITY



crea



GENDER LINKS FOR EQUALITY AND JUSTICE



OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

¹ L'estimation de 550 millions de femmes et de filles est basée sur un échantillon de 189 personnes qui ne déclarent actuellement aucune loi interdisant la violence domestique (35 sur 189) et aucune loi interdisant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail (50 sur 189) ; en utilisant les dernières projections de la population mondiale pour 2026.

² Une base de référence sera élaborée à partir des données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la mise en œuvre des stratégies de prévention et d'autres sources nationales sur les stratégies de prévention de la violence fondée sur le sexe.

³ Base de référence et objectif à définir en fonction de l'examen des plans d'action nationaux dans la [base de données mondiale sur la violence contre les femmes](#) et du nombre de pays mettant en œuvre le [Programme mondial conjoint des Nations unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence](#) (mis en œuvre par ONU Femmes, le FNUAP, l'OMS, le PNUD et l'ONU DC).

⁴ Basé sur les données du CAD de l'OCDE sur le financement de l'égalité des sexes. Un sous-ensemble de ces données est le montant de l'aide bilatérale qui va aux organisations de femmes, qui a augmenté à un taux moyen de 4 % par an entre 2010 et 2018. Si le taux annuel d'augmentation du financement des organisations de femmes doublait pour atteindre 8 % chaque année, entre 2021 et 2026, le financement des organisations de femmes augmenterait de 72 % d'ici 2026.

⁵ Il n'existe actuellement aucune méthodologie ni base de données consolidée permettant de déterminer si les pays disposent d'un ensemble complet de mesures pour reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré. L'estimation de 80 millions est basée sur une analyse de simulation comparant le scénario du statu quo avec un scénario à fort impact. Pour plus d'informations, voir [Ilkcaracan et Kim, 2019](#). Les estimations seront mises à jour au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

⁶ Cette valeur-cible sera basée sur les données de l'OIT sur les travailleurs pauvres, par sexe, sachant que l'OIT est en train de réviser le modèle à la lumière de la pandémie de COVID-19, et que prévenir une augmentation du nombre absolu de travailleuses pauvres et de leur part dans le total sera un immense défi. [L'OIT estime](#) qu'entre 8,8 et 35 millions de personnes supplémentaires seront des travailleurs pauvres dans le monde, par rapport à l'estimation initiale pour 2020 (qui prévoyait une baisse de 14 millions dans le monde).

⁷ Des bases de référence sur les produits et services financiers sensibles au genre, l'accès et le contrôle des terres et la propriété des entreprises par sexe seront élaborées dans le cadre du travail de la Coalition d'action.

⁸ Ce chiffre fait référence au nombre estimé de femmes et de filles qui pourraient être sorties de l'extrême pauvreté d'ici 2026 grâce à un ensemble complet de mesures politiques comprenant : l'augmentation des transferts sociaux de l'État aux ménages non qualifiés (en pourcentage du PIB) pour atteindre les niveaux moyens des économies à revenu élevé sur une période de dix ans, la réduction des taux de fertilité totaux de 20 % sur une période de dix ans, l'augmentation du nombre d'étudiantes à tous les niveaux de 20 % sur une période de dix ans et la convergence des salaires féminins et masculins sur une période de dix ans. Pour plus de détails, voir les [métadonnées ici](#).

⁹ L'objectif sur l'ECS est basé sur l'utilisation des informations disponibles ainsi que des avis d'experts pour estimer le nombre actuel et projeté d'enfants et d'adolescents d'âge scolaire (5-19 ans) recevant une ECS dans les pays à faible et moyen revenu en 2020 et 2030 puis pour 2026. Pour plus d'informations, voir les notes méthodologiques de la division technique du FNUAP sur les calculs d'objectifs de la Coalition d'Action, en partenariat avec GHRB, CSB, SRHB, and PDB.

¹⁰ L'objectif sur l'ECS est basé sur l'utilisation des informations disponibles ainsi que des avis d'experts pour estimer le nombre actuel et projeté d'enfants et d'adolescents d'âge scolaire (5-19 ans) recevant une ECS dans les pays à faible et moyen revenu en 2020 et 2030 puis pour 2026. Pour plus d'informations, voir les notes méthodologiques de la division technique du FNUAP sur les calculs d'objectifs de la Coalition d'Action, en partenariat avec GHRB, CSB, SRHB, and PDB.

¹¹ L'objectif est basé sur les données disponibles pour les indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 des SDG, y compris les données de tendance sur 5.6.1 pour un sous-ensemble limité de pays. Les groupes cibles sont toutes les femmes et les filles actuellement mariées ou en union, âgées de 15 à 49 ans et vivant dans 123 pays. L'objectif de changement juridique et politique est basé sur les pays ayant mis en place "au moins 85 % des lois et règlements nécessaires pour garantir un accès complet et égal aux SDR". Pour plus de détails, voir les métadonnées des points [5.6.1](#) et [5.6.2](#).

¹² En utilisant les [données du Système de notification des pays créanciers \(SNPC\) du CAD de l'OCDE](#), on a calculé les tendances 2015-2018 des projets d'aide ciblés par le GEWE et ceux dont les secteurs liés à l'environnement sont identifiés comme objectif principal ou significatif, en particulier. En supposant que la même tendance se produira dans les années à venir, la part des projets ciblés par le deuxième type d'aide par rapport au premier est de 65 % d'ici 2026

¹³ Pour la gouvernance environnementale, seules des données sur le nombre de femmes ministres ayant des portefeuilles de l'environnement, des ressources naturelles et de l'énergie sont actuellement disponibles auprès de l'Union interparlementaire et d'ONU Femmes (2020). [Carte des femmes en politique 2020](#). Pour les secteurs de l'économie verte, l'analyse des microdonnées des enquêtes sur les forces de travail de l'OIT ou des ONS est nécessaire pour identifier les professions de cadres et l'industrie de l'emploi en utilisant les classifications CIP et CITI, respectivement.

¹⁴ Objectif spécifique à développer. Sous-objectifs potentiels concernant l'augmentation du nombre de PND sensibles au genre ([base de référence](#) de 56 % des 168 pays) et de stratégies de RRC.

¹⁵En supposant que les pays qui ont reçu le soutien du programme mondial de données sur le genre d'ONU Femmes, [Women Count](#), en particulier ceux [d'Asie et du Pacifique](#), et qui ont créé des environnements favorables au développement de statistiques sur le genre peuvent offrir des possibilités d'intégrer l'environnement dans la gestion statistique et les mécanismes de coordination établis. Les pays présentés dans les [statistiques 2020 du PNUE sur le genre et l'environnement](#), qui ont été signalés comme ayant créé des environnements favorables pour les systèmes statistiques nationaux, ont également été inclus.

¹⁶Cette déclaration est fondée sur le fait d'atteindre les objectifs suivants : (1) réduire de moitié l'écart entre les hommes et les femmes parmi les utilisateurs d'Internet dans le monde ; (2) réduire de moitié l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la possession d'appareils mobiles ; et un troisième indicateur à élaborer.

¹⁷ Il n'existe actuellement aucune base de données. La base de données sera élaborée dans le cadre des travaux de la Coalition d'action.

¹⁸ Il n'existe actuellement aucune base de données. La base de données sera élaborée dans le cadre des travaux de la Coalition d'action.

¹⁹ Il n'existe actuellement aucune base de données. La base de données sera élaborée dans le cadre des travaux de la Coalition d'action.

²⁰ Basé sur les données du CAD de l'OCDE sur le financement de l'égalité des sexes. Un sous-ensemble de ces données est le montant de l'aide bilatérale qui va aux organisations de femmes, qui a augmenté à un taux moyen de 4 % par an entre 2010 et 2018. Si le taux annuel d'augmentation du financement des organisations de femmes doublait pour atteindre 8 % chaque année, entre 2021 et 2026, le financement des organisations de femmes augmenterait de 72 % d'ici 2026.

²¹ Il n'existe actuellement aucune base de données. La base de données sera élaborée dans le cadre des travaux de la Coalition d'action. Les obstacles à surmonter pourraient être d'ordre juridique, fiscal, social, d'accessibilité pour les personnes handicapées, organisationnel et sécuritaire.

²² Il n'existe actuellement aucune base de données. La base de données sera élaborée dans le cadre des travaux de la Coalition d'action.

²³ Il n'existe actuellement aucune base de données. La base de données sera élaborée dans le cadre des travaux de la Coalition d'action.